



Hommage au professeur tué: "179 saisines" du procureur de la République pour des incidents

(AFP) -

Au total, "179 saisines du procureur de la République" ont été effectuées pour des incidents lors des hommages lundi aux enseignants Dominique Bernard tué à Arras vendredi et à Samuel Paty, tué trois ans plus tôt, a annoncé mardi le ministre de l'Education Gabriel Attal.

"Nous avons souhaité qu'hier, la nation toute entière retienne son souffle" lors d'une minute de silence, a rappelé le ministre lors des questions au gouvernement à l'Assemblée nationale.

"Dans l'écrasante majorité des cas, dans la quasi-totalité des cas, ce moment de recueillement (...) s'est déroulé dans la plus profonde dignité et le plus grand respect", a-t-il ajouté. Mais "179 élèves ont fait un autre choix, celui de perturber ce recueillement, et de provoquer l'école et d'insulter la mémoire de nos professeurs".

"Ce sont 179 saisines du procureur de la République qui partent ce jour pour engager des poursuites contre ces élèves, 179 procédures disciplinaires qui partent également. Et pour les cas les plus graves, plusieurs dizaines d'entre eux, qui relèvent de l'apologie du terrorisme, j'ordonne ce jour l'exclusion de ces élèves dans l'attente des procédures disciplinaires", a poursuivi le ministre.

Parmi les incidents relevés, un élève a menacé de "mettre une bombe", deux se sont réjouis qu'un "prof soit mort", deux autres ont "simulé des tirs d'armes", selon l'entourage du ministre.

L'Education nationale avait recensé "400 violations" lors de la minute de silence organisée en novembre 2020 pour le professeur Samuel Paty, assassiné le 16 octobre 2020 par un jeune radicalisé, selon les chiffres communiqués par le ministre d'alors Jean-Michel Blanquer.

Dominique Bernard a été poignardé à mort vendredi, devant la cité scolaire Gambetta à Arras, par un ancien élève de l'établissement de 20 ans, fiché pour radicalisation.

Une minute de silence a été organisée lundi dans tous les établissements scolaires à sa mémoire, et à la mémoire de Samuel Paty.

L'une des soeurs de Samuel Paty, Mickaëlle Paty, a été auditionnée mardi au Sénat par la commission d'enquête sur "le signalement et le traitement des pressions, des menaces et agressions dont les enseignants ont été victimes", créée en juin à la demande d'une partie de la famille.

Interrogée pour savoir si la mort de son frère avait "servi à quelque chose", Mme Paty a estimé que "si ça avait servi à quelque chose, peut-être que monsieur Dominique Bernard serait encore là".

"Les mesures n'ont pas du tout été prises puisque l'affaire de mon frère n'a absolument pas été analysée", a-t-elle estimé.

Cette commission d'enquête doit poursuivre ses travaux au cours du dernier trimestre 2023. Elle doit entendre notamment les ministres de l'Education nationale, de l'Intérieur et de l'Enseignement supérieur, avait indiqué lors de son lancement la commission des Lois du Sénat.

Afp le 17 oct. 23 à 19 56.